

Pour garder la santé un virage obligé

Afin d'améliorer les conditions d'exercice et de travail des professionnelles en soins, la FIQ revendique d'autres mesures telles que :

Autres demandes de la FIQ

- L'ajout d'un congé sans solde, d'une durée indéterminée, pour une salariée qui agit comme aidante naturelle
- Les jours de congé, lors d'un décès, calculés en jours ouvrables et non en jours de calendrier
- L'accessibilité pour toutes les salariées de la catégorie 1 aux congés de rétention prévus pour la salariée admissible à la retraite (lettre d'entente n° 6)
- Une rémunération à taux et demi pour la salariée tenue de demeurer à l'établissement durant sa période de repas
- Un espace de stationnement pour toutes les salariées et offert gratuitement à celles qui ont l'obligation d'utiliser leur automobile dans le cadre de leur travail
- Le report d'un congé férié ou compensatoire inscrit à l'horaire lors d'une absence pour congé de maladie

Pour garder la santé un virage obligé



À ce chapitre, les principales revendications mises de l'avant par le Front commun concernent :

Salaire, retraite et droits parentaux

Les sujets touchant le salaire, la retraite et les droits parentaux sont traités à la table intersectorielle Front commun SISP-CSN-FTQ et touchent l'ensemble des salarié-e-s des secteurs public et parapublic. Dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre, l'attraction et la rétention du personnel constituent des enjeux majeurs. La rémunération représente donc un élément fondamental pour l'attirer et le retenir.

Le salaire

- Chaque taux et échelle de traitement horaire en vigueur le 31 mars 2010 est majoré avec effet, dès le 1^{er} avril 2010, d'un pourcentage égal à 3,75 % par année. De plus, en fonction de la variation du PIB, un montant additionnel pourra être ajouté aux échelles

La retraite

- La poursuite des travaux quant au financement du régime, à l'indexation applicable pour les années cotisées entre 1982 et 1999, à la formule de cotisation et au déplafonnement du régime afin d'en arriver à des solutions dans les meilleurs délais

Les droits parentaux

- L'adoption d'une loi-cadre pour promouvoir et soutenir la conciliation famille - vie personnelle - travail
- L'harmonisation des dispositions prévues, entre autres, à la Loi sur les normes du travail, au Régime québécois d'assurance parentale et au décret tenant lieu de convention collective